

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



COMMUNE DE  
DE  
VIEUX-FORT

Session ordinaire du mardi 28 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Commune de Vieux-Fort, assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Rolland PLANTIER**, le Maire, en salle des délibérations, à l'hôtel de Ville.

Numéro d'inscription au registre

Numéro de la délibération

2026 - 22

Présents : MM. (1) - Rolland PLANTIER, Linda SAMUEL ép. DAVID, Willy MARTINE, Jennifer BOGAT ép. MARCIN, Ruddy CARRIERE, Stéphanie RENIER, Martias GILLES, Kétie JOSPITRE, Suzy JOSPITRE, Teddy BOURGEOIS, Rony RENIA, Manuel MORVAN, Karine GERAN ép. LAURENT, Melissa GUILLAUME, Claudine MONTHOUEL, Jocelyn JULIA, Kessy RENIA-BOURGEOIS ;

Excusés : MM (1) – Héric ANDRE (procuration donnée à Claudine MONTHOUEL) ;

Absents : MM (1) - Jules DUPUY ;

(1) Noms et prénoms.  
(2) Copier ici l'exposé du Maire et la délibération du Conseil, tels qu'ils résultent du procès-verbal de la séance

**OBJET : DELIBERATION MODIFIANT LA COMPOSITION DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES MENTIONNEE DANS LA DELIBERATION N°2026-08 DU 31 MARS 2026**

Délibération affichée

Le

A VIEUX-FORT

Le 31 mars 2026

Le Maire,  
(Signature)

Rolland PLANTIER  
Approuvé :

A

Le

Le Préfet,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-21, L. 2121-22 et L.2121-29 ;

**Vu** le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 22 mars 2026 constatant l'élection du Maire et de cinq (5) adjoints ;

**Vu** la **délibération n°2026-08** portant sur la création de neuf (9) commissions communales et désignation des membres,

**Considérant**, que l'article L.2121-22 du CGCT permet au Conseil municipal de former en son sein, des commissions communales chargées d'examiner les affaires qui lui sont soumises ;

**Considérant que** ces commissions sont composées exclusivement de membres du Conseil Municipal désignés par celui-ci ;

**Considérant** la nécessité, de créer plusieurs commissions communales aux thématiques ciblées pour assurer la préparation et le suivi des travaux du Conseil Municipal ;

Considérant qu'il appartient également au Conseil municipal d'en fixer la composition et de procéder à la désignation de leurs membres,

Le Maire expose que :

En application de l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal peut former des commissions d'instructions de dossier ou de questions soumises au Conseil Municipal. Ces commissions sont composées exclusivement de conseillers municipaux.

Le Maire est président de droit de toutes les commissions.

Dans les communes de mille (1000) habitants et plus, les différentes commissions municipales - y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudication -, devront appliquées, le principe de la représentation proportionnelle. Cette règle permet d'assurer une répartition des sièges du Conseil municipal, garantissant ainsi à chacune d'elles la présence d'au moins un représentant au sein de chaque commission.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que, conformément à l'article L2121-22 du Code Général des collectivités territoriales, la composition des commissions communales respecte le principe de représentation proportionnelle des groupes composant le Conseil municipal en application de l'article 2121-22 du CGTC.

Après avoir procédé à un appel à candidatures et recueilli la proposition du groupe de la minorité pour leurs membres, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'ajouter et de remplacer les conseillers municipaux au sein des commissions suivantes :

- **Commission n°3 Culture sport, vie associative, animation enfance jeunesse :**

Willy MARTINE (membre ajouté)

- **Commission n°4 Etat civil, affaires sociales et solidarité :**

Stéphanie RENIER (membre ajouté)

- **Commission n°6 Sécurité et accessibilité :**

Kessy RENIA-BOURGEOIS remplace Claudine MONTHOUEL

- **Commission n°7 Fêtes et cérémonies :**

Karine GERAN ép. LAURENT (membre ajouté) ; Rony RENIA (membre ajouté)

- **Commission n°8 Attractivité, communication et tourisme :**

Jennifer BOGAT ép. MARCIN (membre ajouté)

Le Conseil municipal est invité à se prononcer.

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

**Le Conseil municipal, à l'unanimité**

**(18) voix pour ;**

**(0) contre ;**

**(0) abstention ;**

# DECIDE

**Article 1 – De procéder** à la modification des compositions des commissions communales. Chaque commission communale est composée de membres, issus du Conseil municipal. Conformément au principe de représentation proportionnelle des groupes composant le Conseil municipal, prévu à l'article L 2121-22 du CGCT, le Conseil municipal fixe librement le nombre de membres composant chaque commission.

Monsieur le Maire est président de droit de l'ensemble des commissions.

Les commissions communales ayant été modifiées sont les suivantes :

- **Commission n°3 Culture sport, vie associative, animation enfance jeunesse**
- **Commission n°4 Etat civil, affaires sociales et solidarité**
- **Commission n°6 Sécurité et accessibilité**
- **Commission n°7 Fêtes et cérémonies**
- **Commission n°8 Attractivité, communication et tourisme**

Ces commissions communales sont chargées d'examiner les affaires relevant de leur domaine de compétence respectif qui seront soumises au Conseil municipal.

**Article 2 – D'approuver** la nouvelle composition des commissions et désignation des nouveaux membres comme suit :

- **Commission n°3 Culture sport, vie associative, animation enfance jeunesse**

Rolland PLANTIER, Willy MARTINE, Ruddy CARRIERE, Martias GILLES, Karine GERAN ép. LAURENT, Rony RENIA, Teddy BOURGEOIS, Melissa GUILLAUME, Manuel MORVAN, Jocelyn JULIA, Kessy RENIA-BOURGEOIS ;

- **Commission n°4 Etat civil, affaires sociales et solidarité**

Rolland PLANTIER, Linda SAMUEL ép. DAVID, Willy MARTINE, Stéphanie RENIER, Martias GILLES, Jennifer BOGAT ép. MARCIN, Suzy JOSPITRE, Karine GERAN ép. LAURENT, Melissa GUILLAUME, Manuel MORVAN, Jocelyn JULIA, Kessy RENIA-BOURGEOIS, Claudine MONTHOUEL

- **Commission n°6 Sécurité et accessibilité**

Rolland PLANTIER, Ruddy CARRIERE, Stéphanie RENIER, Suzy JOSPITRE, Teddy BOURGEOIS, Rony RENIA, Kétie JOSPITRE, Melissa GUILLAUME, Manuel MORVAN, Héric ANDRE, Jocelyn JULIA, Kessy RENIA-BOURGEOIS ;

- **Commission n°7 Fêtes et cérémonies :**

Rolland PLANTIER, Linda SAMUEL ép. DAVID, Willy MARTINE, Jennifer BOGAT ép. MARCIN, Ruddy CARRIERE, Stéphanie RENIER, Martias GILLES, Suzy JOSPITRE, Teddy BOURGEOIS, Kétie JOSPITRE, Jules DUPUY, Melissa GUILLAUME, Manuel MORVAN, Karine GERAN ép. LAURENT, Rony RENIA, Kessy RENIA-BOURGEOIS ;

- **Commission n°8 Attractivité, communication et tourisme**

Rolland PLANTIER, Linda SAMUEL ép. DAVID, Willy MARTINE, Jennifer BOGAT ép. MARCIN, Ruddy CARRIERE, Stéphanie RENIER, Teddy BOURGEOIS, Karine GERAN ép. LAURENT, Jules DUPUY, Melissa GUILLAUME, Manuel MORVAN.

Il est précisé que cette désignation est intervenue au scrutin public.

**Article 3 – De procéder** au fonctionnement des commissions sur convocation du Maire ou du vice-président désigné lors de leur première réunion.

**Article 4 – Monsieur le Maire** est chargé de l'exécution de la présente délibération, qui sera communiquée partout où besoin sera.

Ont signé au registre tous les membres présents, à l'exception de MM :

Pour expédition conforme :

Le Maire,

(Signature et cachet)



**Rolland PLANTIER. /**